Réfère un.e ami.e!

DÉTAILS & CONDITIONS

- L'enfant référant doit être un.e ancien.ne campeur.euse du P'tit Bonheur de sablon ayant fréquenté le camp au moins une fois depuis 2013. Il doit également être inscrit.e au camp de vacances pour l'été 2024. Il ne peut cumuler plus de 10 % dans le cadre de ce rabais et ce, même s'il réfère plus d'un.e ami.e. Il peut toutefois référer plus d'un enfant qui eux, auront tous droit au rabais de 10 %.

- L'enfant référé.e ne doit jamais avoir été campeur.euse au P'tit Bonheur de sablon auparavant.

- Pour que le rabais soit applicable pour les deux campeur.euse.s, l'enfant référé.e doit inscrire le nom de l'enfant référant dans le formulaire au moment de l'inscription. Le rabais ne pourra pas être appliqué rétroactivement si l'information nous est transmise après l'inscription.

- Le rabais de 10 % sera appliqué sur un séjour uniquement (le moins dispendieux si plus d'une inscription). Non-applicable sur les transports et/ou tout autre produit acheté au P'tit Bonheur de sablon.

- Le rabais sera appliqué au dossier de chaque enfant 14 jours après l'inscription suite à une vérification. Un second reçu vous sera alors transmis par courriel et la totalité du rabais sera déduite de votre dernier paiement.